

Patrimonialisation de la nature abiotique et mise en tourisme : l'exemple des Géoparcs mondiaux UNESCO

(ABIOTIC NATURAL HERITAGE-MAKING AND TOURISM DEVELOPMENT: THE EXAMPLE OF UNESCO GLOBAL GEOPARKS)

François BÉTARD* & Édith FAGNONI**

RÉSUMÉ – Les Géoparcs mondiaux UNESCO sont des territoires labellisés possédant un riche géopatrimoine, de valeur internationale, sur lequel repose un projet de territoire porté au niveau local. Officiellement décerné par l'UNESCO depuis 2015, ce label d'institution récente offre l'opportunité d'examiner les relations entre environnement et patrimoine à travers le prisme d'une nature abiotique ou non-vivante, sujette à un processus de patrimonialisation actionné par un jeu d'acteurs territoriaux. L'article aborde la question de la fabrique du géopatrimoine dans des territoires en quête de reconnaissance, voire de redynamisation territoriale, en prenant appui sur des exemples de Géoparcs situés en France et à l'étranger. Au-delà de la mise en patrimoine, les auteurs traitent aussi la question de la mise en tourisme des géosites et ses spécificités, ainsi que celle de la mise en tension qui en résulte parfois, entre nécessité de conservation et enjeu de développement territorial, soulignant ainsi les ambivalences de la labellisation.

Mots-clés : Géopatrimoine – Géosites – Géotourisme – Labellisation – Hybridations

ABSTRACT – UNESCO Global Geoparks are labelled territories with a rich geoheritage of international relevance, on which a territorial project is based, with engagement and empowerment of territorial actors and local communities. Officially awarded by UNESCO since 2015, this new label offers the opportunity to examine the relationships between environment and heritage through the prism of a non-living or abiotic nature, subject to a heritage-making process generated by a complex interplay of stakeholders. This paper addresses the making-process of geoheritage in territories seeking recognition, with selected examples of Geoparks located in France and other countries. The authors also address the question of tourism development on geosites and its specificities, as well as the tensions that can result from the heritage processes, between the need for conservation and the

* Professeur de géographie à Sorbonne Université, laboratoire Médiations, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris – Courriel : francois.betard@sorbonne-universite.fr

** Professeure de géographie à Sorbonne Université, laboratoire Médiations, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris – Courriel : edith.fagnoni@sorbonne-universite.fr

legitimacy of territorial development, thus highlighting the ambivalences of the labelling process.

Keywords: *Geoheritage – Geosites – Geotourism – Labelling – Hybridizations –*

Introduction

Questionner l'environnement en géographie, c'est interroger les systèmes de relations et d'interactions qui lient nature et société [Veyret 2007]. Parmi la variété d'approches permettant de croiser données sociales et biophysiques selon une grille d'analyse géographique, l'étude des patrimoines naturels représente un champ d'investigations riche d'enseignements socio-spatiaux, en ce qu'elle permet d'aborder l'objet patrimonial comme un construit « hybride » à l'interface entre une connaissance scientifique ou naturaliste, une appropriation collective et/ou une décision politique, résultat d'un jeu complexe d'acteurs à différentes échelles [Bétard 2017]. Le géopatrimoine est la composante abiotique du patrimoine naturel et correspond à la géodiversité patrimonialisée [Bétard & al. 2017a] : il sert à désigner l'ensemble des biens à caractère géologique (roches, minéraux, fossiles), géomorphologique (formes de relief), pédologique (sols) et hydrologique (rivières, lacs, glaciers, nappes souterraines...) dont certaines formes sont sujettes à des actes de patrimonialisation (reconnaissance collective, protection, valorisation, labellisation) [François & al. 2006, Di Méo 2008].

La labellisation est l'un des mécanismes participant au processus de patrimonialisation de la nature et contribuant à la mise en tourisme des sites au sein des territoires labellisés. Depuis quelques années, le label « Géoparc mondial UNESCO » constitue un nouveau levier d'action territoriale, spécifique à l'activation ressourcielle du géopatrimoine [Bétard & al. 2017a, Hobléa & al. 2017]. Ce label d'un genre nouveau offre l'opportunité d'examiner les relations entre environnement et patrimoine à travers le prisme d'une nature abiotique, au sein de projets de territoire basés sur la valorisation préservatrice de la ressource géopatrimoniale. L'objectif de cet article est d'analyser la dimension géographique et territoriale du label « Géoparc » et d'interroger les cadres normatifs de la labellisation par l'UNESCO. Après avoir présenté le processus d'institutionnalisation et les fondements géographiques du label, l'article montre comment la patrimonialisation se construit et s'enrichit à travers le jeu des acteurs territoriaux au sein des Géoparcs. Si le label Géoparc constitue souvent un catalyseur de la mise en tourisme, les stratégies de préservation/valorisation et les reconfigurations qu'elles induisent peuvent générer une mise en tension entre développement territorial et enjeux patrimoniaux.

1. Géoparc mondial UNESCO : les bases géographiques d'un label d'institution récente

1.1. Processus d'institutionnalisation du label « Géoparc mondial UNESCO »

L'appellation « Géoparc mondial UNESCO » désigne un label international d'institution récente. Elle est officiellement devenue un label relevant directement d'un programme de l'UNESCO en 2015 (Programme international de géosciences et des géoparcs – PIGG), au même titre que les sites du Patrimoine Mondial de l'Humanité et les Réserves de Biosphère du programme MAB (*Man And Biosphere*). Trois grandes étapes en termes de développement et de processus d'institutionnalisation du label Géoparc au sein de l'UNESCO peuvent être individualisées [Du & Girault 2018] :

- 1996-2004 : cette première période correspond à la naissance de l'initiative « Géoparc » et aux premières négociations (infructueuses) pour l'intégrer à l'agenda de l'UNESCO. L'idée émerge lors d'un congrès international de géologie à Pékin en 1996, peu de temps après l'adoption de la *Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre* signée à Digne-les-Bains en 1991, événement fondateur dans la prise de conscience, à une échelle mondiale, de l'importance de protéger et de valoriser le patrimoine géologique. L'idée se concrétise avec le lancement, en 1997, d'un programme européen Leader+ coordonné par quatre territoires européens à haute valeur géopatrimoniale : la Réserve géologique de Haute-Provence (France), la forêt pétrifiée de Lesvos (Grèce), le parc géologique du Vulkaneifel (Allemagne) et le Parc culturel Maestrazgo (Espagne). Ce programme débouche sur la création, en 2000, d'un réseau européen de géoparcs (*European Geoparks Network, EGN*) initialement constitué par les quatre membres fondateurs suscités.

- 2004-2010 : c'est la phase de développement du réseau mondial des géoparcs (*Global Geoparks Network, GGN*), créé en 2004 sous les auspices de l'UNESCO (sans toutefois bénéficier de son support budgétaire), avec une forte concentration en Europe et Chine. On assiste alors au développement rapide et à la consolidation des réseaux régionaux européen et asiatique, fondateurs du GGN, et à de rares créations de Géoparcs sur les autres continents.

- 2010-2015 : devant la répartition très inégale des géoparcs dans le monde, l'institutionnalisation du programme Géoparc a de nouveau l'attention de l'UNESCO au début de la décennie 2010. Cette nouvelle tentative d'officialiser le rapprochement entre le GGN et l'UNESCO est la bonne. Après plusieurs années de négociations, elle conduit finalement, en novembre 2015 à l'occasion de la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, à l'approbation du Programme international de géosciences et des géoparcs et, au sein de celui-ci, à la création du nouveau label « Géoparc mondial UNESCO » (*Unesco Global Geopark, UGG*).

1.2. Conditions de la labellisation et portée géographique d'un Géoparc

En tant que label sélectif de niveau international, les Géoparc mondiaux UNESCO doivent répondre à un cahier des charges très exigeant, en conformité avec la charte du réseau mondial des géoparc, et sont soumis à une évaluation régulière (tous les quatre ans). Depuis l'officialisation de la tutelle UNESCO en 2015, des directives opérationnelles fixent les conditions de la labellisation pour les territoires candidats [UNESCO 2015] : « *Les géoparc mondiaux UNESCO sont des espaces géographiques unifiés, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable. (...) Les géoparc mondiaux UNESCO valorisent les richesses géologiques des sites en lien avec tous les autres aspects de leur patrimoine naturel et culturel, en vue d'améliorer la prise de conscience et la compréhension d'enjeux de société importants sur la planète dynamique qui est la nôtre* ».

Une analyse plus complète de ce document montre que les principales conditions pour devenir un Géoparc ont une forte portée géographique et territoriale :

- Un Géoparc doit correspondre à un territoire géographiquement significatif (capable d'engendrer un développement territorial), unifié (limites bien définies et espace géographique d'un seul tenant), habité (les territoires peu ou non habités sont exclus), connecté (notion de réseau et adhésion obligatoire au GGN) ; ce territoire doit en outre abriter un patrimoine géologique et/ou des paysages géomorphologiques de valeur internationale ;

- L'intégration de valeurs non géologiques (patrimoine biologique, patrimoine culturel matériel et immatériel) et inter-reliées doit directement participer à l'identité du territoire ;

- L'intégration d'enjeux de société importants pour la planète est soulignée et les thèmes sont précisés dans le document opérationnel : risques naturels, changement climatique, nécessité d'exploiter durablement les ressources naturelles de la Terre, autonomisation des peuples autochtones, etc. font partie des enjeux socio-environnementaux dont les Géoparc doivent se saisir ;

- Les Géoparc mondiaux UNESCO doivent être dotés d'un organe de gestion ayant une personnalité juridique reconnue par la législation nationale, équipé de façon à pouvoir gérer l'intégralité du territoire labellisé. En France, les Géoparc sont gérés par des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux – qui apparaissent comme des structures de gestion particulièrement adaptées [Portal & Aubron 2022] – ou par des collectivités locales (un conseil départemental et deux établissements publics de coopération intercommunale – EPCI).

1.3. Répartition des Géoparc mondiaux UNESCO dans le monde et en France

Actuellement (juin 2024), le réseau GGN compte 213 Géoparc mondiaux UNESCO répartis dans 48 pays (fig. 1). Une brève analyse de cette répartition actuelle montre que les Géoparc mondiaux UNESCO sont encore majoritairement situés en Europe et en Asie orientale, régions fondatrices du GGN. À l'inverse, très peu de labellisations concernent l'Afrique (seulement deux, au Maroc et en Tanzanie) et l'Océanie (un seul Géoparc, en Nouvelle-Zélande). En revanche, on observe actuellement une montée en puissance et une appropriation croissante de ce label en Amérique du Nord (cinq au Canada, deux au Mexique, aucun aux Etats-Unis, où le statut prestigieux de « Parc National », de niveau fédéral, est très puissant et « autosuffisant », mais où trois projets de géoparc sont en cours) et en Amérique du Sud (dont six au Brésil, qui abrite aussi le premier géoparc de l'hémisphère sud créé dès 2006 : le Géoparc Araripe, voir plus bas).

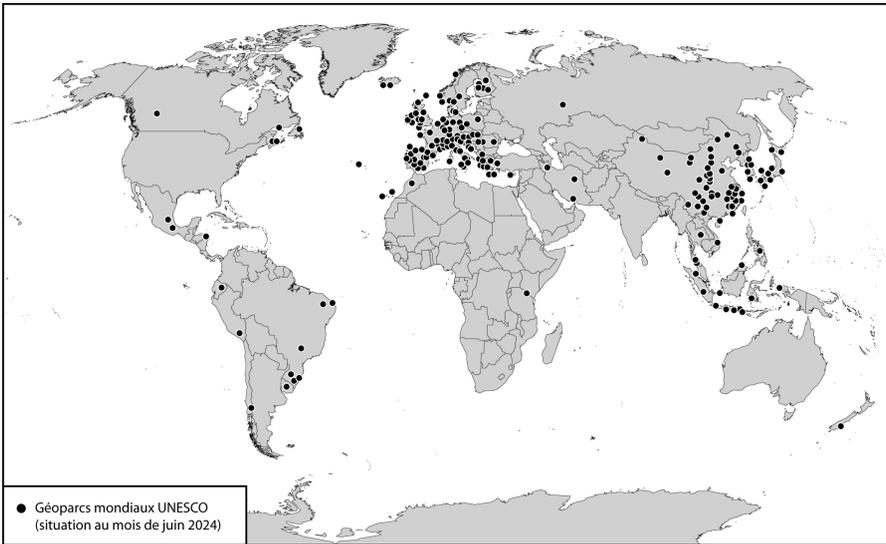


Figure 1 – Répartition des Géoparc mondiaux UNESCO dans le monde en juin 2024 (source : Unesco).

La France compte actuellement neuf Géoparc labellisés par l'UNESCO (fig. 2). Ils sont majoritairement situés dans le Sud-Est, notamment dans les Alpes qui constituent le « berceau » des géoparc français [Hobléa & al. 2017]. Dans l'ordre chronologique d'obtention du label : Haute-Provence (2000), Luberon (2004), Massif des Bauges (2011), Chablais (2012), Monts d'Ardèche (2014),

Causses du Quercy (2017), Beaujolais (2018) et, tout récemment, Normandie-Maine (2024) et Armorique (2024).

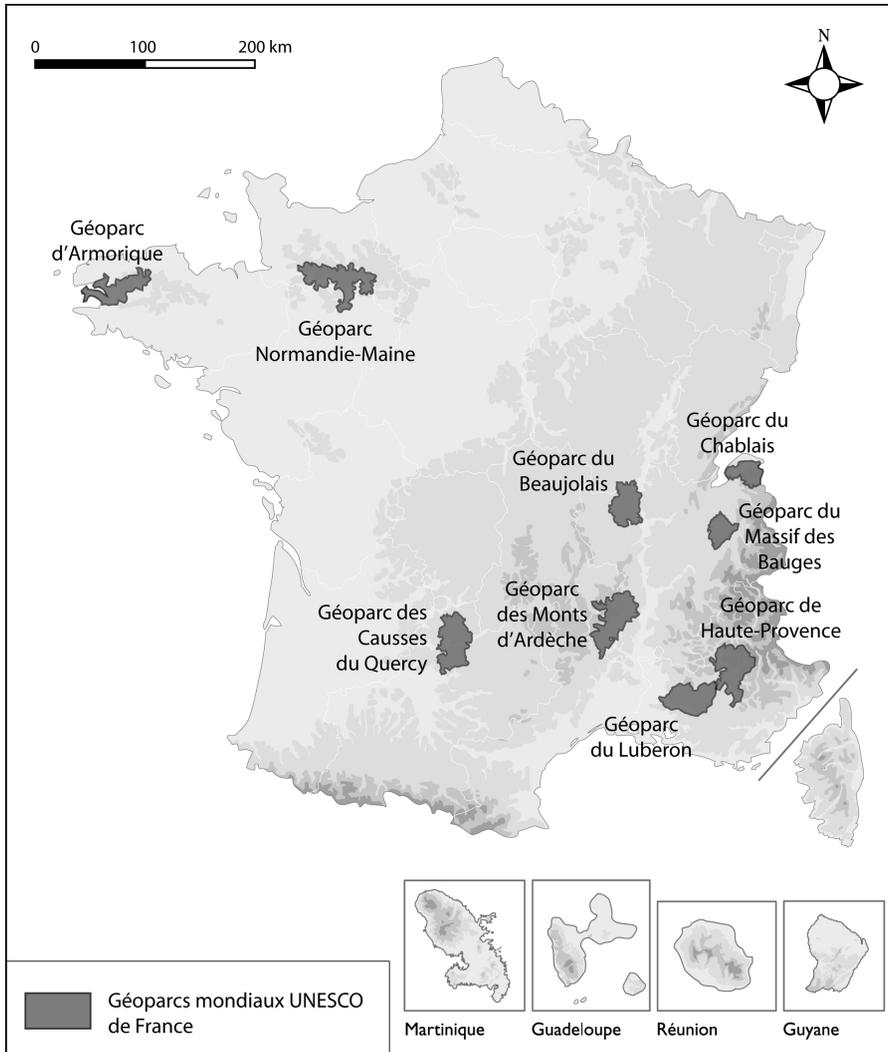


Figure 2 – Carte des Géoparc mondiaux Unesco de France en juin 2024 (source : CNGF).

Plusieurs projets de géoparc sont en cours de montage ou, tout du moins, ont fait l'objet de déclarations d'intention : Nord-Cotentin, Hérault, Corbières-Fenouillèdes, Transmanche (projet de géoparc transfrontalier franco-britannique), Var-Alpes Maritimes. Cette multiplication récente des projets de

géoparc témoigne d'un regain d'intérêt pour la démarche « Géoparc » en France, après une première vague de labellisation un peu poussive dans la décennie 2000 (incluant une délabellisation, celle de l'astroblème de Rochechouart obtenue en 2004 mais perdue deux ans plus tard). Cet engouement nouveau est sans doute lié à l'évolution récente du cadre normatif et à la reconnaissance officielle du label par l'UNESCO en 2015, justifiant ainsi une attractivité accrue pour des territoires en quête de reconnaissance patrimoniale ou de redynamisation territoriale.

2. Patrimonialiser la nature abiotique : la fabrique du géopatrimoine dans les Géoparc

Cette deuxième partie s'intéresse au processus de la patrimonialisation dans les Géoparc, depuis la prise de conscience patrimoniale jusqu'à la valorisation du géopatrimoine comme ressource territoriale, en passant par les phases essentielles de l'inventaire et de la sélection patrimoniales, de la conservation et de l'exposition [François & al. 2006, Di Méo 2008]. Chaque maillon de cette chaîne patrimoniale suppose l'intervention volontariste d'acteurs, ou « fabric-acteurs »¹, qui fondent le projet de territoire autour du concept de Géoparc et favorisent son appropriation collective, enjeu fondamental du processus de patrimonialisation. La labellisation « Géoparc mondial UNESCO » n'est que la consécration d'un processus (non-linéaire) de co-construction d'un territoire par une pluralité d'acteurs.

2.1. De la prise de conscience patrimoniale au projet de territoire : le rôle des « fabric-acteurs »

Le travail de recherche scientifique dans le domaine des géosciences et de la géographie physique (incluant la géomorphologie) est un processus décisif dans la prise de conscience patrimoniale dans les Géoparc. Un Géoparc mondial UNESCO doit avoir un géopatrimoine de « portée internationale validé par des scientifiques professionnels indépendants » [UNESCO 2015]. Dans ce cadre, le rôle des scientifiques locaux apparaît déterminant : des personnalités scientifiques (géologues ou géomorphologues) issues de l'université locale ou des laboratoires de recherche de la région sont parfois à l'origine même du projet de géoparc. Plus largement, ils accompagnent le projet lors du montage des candidatures, ils participent au pilotage, à la conception, à la validation, à la mise en œuvre des contenus pédagogiques et scientifiques, ainsi qu'aux actions

¹ L'idée de « fabric-acteurs du patrimoine », reprise du titre d'un ouvrage de Charles-Édouard Suremain et de Jean-Christophe Galipaud publié en 2015, fait référence à tous les acteurs impliqués ou intervenant dans la fabrique du patrimoine (chercheurs, décideurs politiques, représentants des institutions, acteurs économiques, communautés locales...) dans le cadre idéal de la co-construction d'un territoire [De Suremain & Galipaud 2015].

d'animation et de transfert en direction des habitants et des visiteurs [Hobléa & al. 2011]. Ils font clairement partie des « fabric-acteurs » du patrimoine dans les Géoparcs.

La prise de conscience patrimoniale par les habitants du territoire, qui constitue l'une des clés de l'appropriation collective et de la réussite du projet de géoparc, est parfois très ancienne et indépendante de la valeur scientifique accordée au géopatrimoine. Elle invite, par exemple, à questionner la construction de la valeur universelle exceptionnelle dans la valorisation des sites Patrimoine Mondial [Fagnoni, Djament-Tran & Jacquot 2012]. Elle peut reposer sur une perception purement esthétique du paysage, sur une valeur culturelle attribuée aux objets géologiques et géomorphologiques, et finalement sur des attributs ethnologiques qui sont tout aussi importants que la dimension scientifique dans la légitimation de la démarche « géoparc » [Pelaez Camacho, thèse en préparation].

Enfin, pour aboutir, la démarche « géoparc » doit être portée politiquement au niveau local et requiert l'adhésion des élus du territoire [Hobléa & al. 2011]. Elle doit concerner et impliquer le plus grand nombre possible d'activités socio-économiques et d'acteurs territoriaux, dont les habitants et les peuples autochtones. Elle doit donc générer un véritable projet de territoire basé non seulement sur les richesses géopatrimoniales de l'espace ainsi délimité, mais aussi sur les pratiques sociales passées et actuelles, les savoir-faire traditionnels qui ont façonné le territoire et ses paysages, ainsi que sur l'établissement d'engagements à long terme entre les acteurs sociaux, culturels, économiques et scientifiques au service d'un projet commun. La réussite du projet de territoire-géoparc repose ainsi sur un réseau d'acteurs mobilisé et une démarche ascendante (*bottom-up*) impliquant les collectivités et communautés locales. Evidemment, au-delà des beaux principes de la démarche telle qu'imaginée par l'UNESCO, la réalité est parfois tout autre et diffère fortement d'un Géoparc à l'autre en termes d'acteurs réellement impliqués dans le projet de territoire.

2.2. De l'inventaire à la sélection des géosites : l'importance des valeurs d'usage

L'inventaire des géosites (*i.e.* sites géologiques, géomorphologiques, pédologiques, hydrologiques), préalable indispensable à l'existence d'un Géoparc, a pour objectif de rassembler les connaissances sur la géodiversité et le géopatrimoine du territoire visé par le label, au bénéfice du grand public et des acteurs territoriaux. L'inventaire, basé sur une cartographie des géosites et de leurs attributs patrimoniaux, constitue également un outil pour la gestion et la planification territoriale. Ces géosites doivent avoir fait l'objet d'une évaluation objective utilisant des méthodologies reconnues par les organismes nationaux ou internationaux (UNESCO, UICN...). L'évaluation experte repose

généralement sur une grille de critères scientifiques, esthétiques, culturels, éducatifs et/ou touristiques.

La sélection des sites et des objets patrimoniaux, maillon essentiel du processus de patrimonialisation [François & al. 2006, Di Méo 2008], nécessite d'opérer des choix sélectifs au sein de l'inventaire qui dépendent fortement du jeu des acteurs, et donc de choix politiques, socio-culturels, économiques ou répondant à une stratégie concertée de valorisation de la ressource patrimoniale. Cette étape souligne l'importance des valeurs d'usage (potentiel éducatif et touristique) comme critères essentiels de l'évaluation et de la sélection finale des géosites retenus pour devenir les « fers de lance » du Géoparc, et sur lesquels asseoir une stratégie de valorisation économique basée sur un tourisme durable.

Deux exemples concrets viennent illustrer cette étape de sélection patrimoniale, ainsi que la nature des choix opérés par les acteurs du territoire dans une optique de développement local [Bétard 2017] :

- Au sein du Géoparc Araripe au Brésil, sur un inventaire initial de 59 géosites, une sélection de 10 géosites a finalement été retenue sur la base de critères autres que scientifiques (*e.g.*, intérêt pédagogique, accessibilité) auxquels s'ajoute la prise en compte de valeurs patrimoniales dites « additionnelles » (valeurs esthétiques, écologiques et culturelles) dans une perspective d'aménagement et de mise en valeur touristique. La dimension multipatrimoniale est ici clairement représentée et affichée par le Géoparc, spécialement dans les secteurs classés en Forêt Nationale et en Réserve de Biosphère, où les géosites protégés sont aussi des sanctuaires de conservation de la biodiversité (vestiges de *mata atlântica*).

- En France, sur les 143 géosites recensés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique sur le territoire du Géoparc des Causses du Quercy, une sélection de 48 géosites a constitué le socle du dossier de candidature déposé en 2015. Cette sélection s'est appuyée sur le concept de « géosite intégré », au sens de site protégé, géré et valorisé au titre de ses patrimoines multiples et inter-reliés (patrimoines géologique, biologique, culturel, archéologique, historique...), soulignant là encore la dimension multipatrimoniale des sites, voire le caractère « hybride » (naturel et culturel) des patrimoines identifiés et sélectionnés (*e.g.*, grottes ornées, éperons rocheux fortifiés, anciennes carrières et mines).

2.3. De la conservation à la valorisation : la transmission comme vecteur d'appropriation

Comme le rappelle Guy Di Méo, « *la conservation est sans doute le fondement de toute action patrimoniale* », associée à l'idée de transmission d'un héritage ou d'un bien commun [Di Méo 2008]. La conservation est également l'un des piliers du label « Géoparc mondial UNESCO » (fig. 3). La protection des géosites, qui

constitue en quelque sorte la brique élémentaire au sein des Géoparcs, doit être assurée afin de conserver l'intégrité du géopatrimoine au bénéfice des générations actuelles et futures. Elle peut être réalisée par différents moyens, souvent complémentaires : (1) la protection juridique ou réglementaire (ex : réserve naturelle), (2) la protection par la maîtrise foncière, (3) la protection par voie contractuelle, souvent indirecte (ex : Natura 2000), (4) la protection physique par la mise en place d'aménagements *in situ* (ex : musées de sites), (5) la conservation *ex situ* dans des collections scientifiques ou muséologiques, (6) la mise en œuvre d'opérations de gestion conservatoire ou restauratoire des sites et objets patrimoniaux encadrés par un plan de gestion.

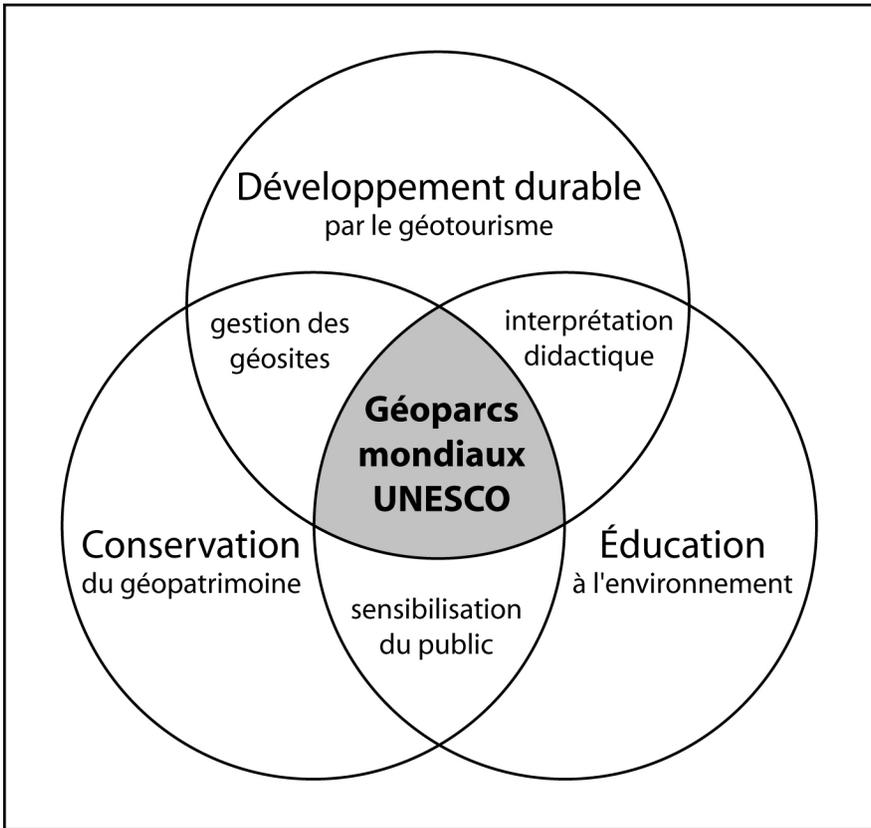


Figure 3 – Conservation, éducation et développement durable : les trois piliers du label « Géoparc mondial UNESCO ».

L'exposition et la valorisation du géopatrimoine apparaissent aussi comme des éléments incontournables dans un Géoparc, participant à sa reconnaissance sociale, et finalement à son appropriation par les habitants et les acteurs du

territoire. L'aménagement des géosites, pour l'accueil et la sécurité du public, est souvent nécessaire et peut remplir la double fonction de conservation et d'exposition du patrimoine géologique (cas des musées de site dans le Géoparc de Haute-Provence [Guiomar 2013]). Les collections muséales (roches, minéraux, fossiles), les fac-similés ou les moulages de fossiles sont d'autres formes d'exposition du géopatrimoine dont se saisissent les opérateurs de médiation dans les Géoparcs. La valorisation par l'éducation à l'environnement et au territoire, recouvrant les actions de médiation et de sensibilisation du public, sont des vecteurs essentiels de l'appropriation patrimoniale au sein des Géoparcs. Enfin, la valorisation économique via la promotion du géotourisme et des « géoproduits » (*i.e.* produits artisanaux et gastronomiques inspirés de la géologie locale, de ses fossiles ou de ses minéraux) s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques des Géoparcs, alliant développement économique, valorisation des patrimoines et mise en avant des savoir-faire locaux. L'un des objectifs premiers de la labellisation par l'UNESCO est bien de stimuler l'activité économique tout en l'inscrivant dans les principes du développement durable.

3. De la mise en tourisme à la mise en tension : les ambivalences de la labellisation

3.1. Diversité des modalités de la mise en tourisme dans les Géoparcs

Partie intégrante de la stratégie de développement promue dans les Géoparcs, le géotourisme peut être défini comme une forme de tourisme durable permettant la découverte de la géodiversité et du géopatrimoine [Bétard 2017]. Situé à la croisée de l'écotourisme et des tourisms culturel et scientifique, il constitue un tourisme de niche en pleine expansion depuis une vingtaine d'années, qui participe à la diversification de l'offre touristique des territoires labellisés. Basé sur la valorisation du patrimoine géologique, le géotourisme doit aussi prendre en compte les aspects culturels, écologiques et esthétiques pour soutenir et améliorer l'identité territoriale dans une démarche de développement local durable. Les modalités de la mise en tourisme sont très variables (fig. 4), de la simple accessibilité à un point de vue panoramique au déploiement de moyens d'interprétation à travers l'installation de panneaux didactiques, l'édition de fascicules ou l'organisation de visites guidées. En plus de la valorisation *in situ*, nécessitant des aménagements touristiques spécifiques sur les géosites, les Géoparcs disposent presque toujours d'espaces muséographiques ou de centres d'interprétation permettant une mise en valeur *ex situ* du géopatrimoine.



Figure 4 – Quelques exemples de modalités de la mise en tourisme dans les Géoparcs. A : Musée de site dans le Géoparc de Haute-Provence (France) exposant des empreintes de pas d’oiseaux fossilisées sous une protection vitrée ; B : Panneaux interprétatifs de type « totem » sur le géosite « Pedra do Cariri » (ancienne carrière de calcaire très fossilifère) dans le Géoparc Araripe (Brésil) ; C : Salle principale du musée de paléontologie de Santana do Cariri (Géoparc Araripe) et sa scénographie « dinosaurienne » ; D : Maison des Minéraux et du Géoparc Armorique en presqu’île de Crozon (France) abritant dans cette salle la plus grande collection de minéraux fluorescents d’Europe.
Photos François Bétard.

Dans le Géoparc Araripe au Brésil, les acteurs du territoire ont ainsi fait le choix de promouvoir le géotourisme selon une vision holistique intégrant non seulement la géodiversité et le géopatrimoine, mais aussi la biodiversité et le patrimoine culturel [Bétard & al. 2017b]. Loin de se limiter à un tourisme de nature, la stratégie géotouristique du Géoparc intègre aussi des formes de valorisation patrimoniale et culturelle autour de sites urbains (cas du géosite « Colina do Horto », dans un quartier de Juazeiro do Norte), de sites anthropiques (cas du géosite « Pedra do Cariri », une ancienne carrière de calcaire réaménagée) ainsi que d’objets *ex situ* (musées de paléontologie, centres d’interprétation). Sur chacun des géosites, des panneaux interprétatifs ont été installés et fournissent des explications didactiques tant sur la géologie et la formation des paysages que sur les aspects biologiques (faune-flore) et culturels (passés et actuels) des sites. Les guides-animateurs touristiques du Géoparc ont reçu des formations en sciences de la Terre et un manuel opérationnel (ou guide de bonnes pratiques) a

été rédigé sur le géotourisme et la médiation en géosciences pour accompagner les professionnels du secteur.

3.2. Entre nécessité de préservation et enjeu de développement territorial : conflits de valeurs et d'usages

Le Géoparc Araripe est un exemple intéressant pour illustrer aussi les limites de la labellisation, en particulier la difficile conciliation entre objectif de préservation et légitimité de développement économique, singulièrement dans un pays émergent comme le Brésil. Sur ce territoire, l'une des principales difficultés réside dans l'absence de contrôle du respect de la réglementation et des aires de protection environnementale [Bétard & al. 2017b]. Bien qu'il existe au Brésil une législation portant sur la protection des fossiles, force est de constater que la collecte illégale et le pillage des spécimens sur les géosites se poursuivent aujourd'hui encore et constituent un facteur majeur de dégradation et de destruction du patrimoine paléontologique. Le DNPM (Département National de la Production Minérale) est l'institution fédérale chargée de contrôler l'application de la réglementation sur les sites fossilifères, de délivrer des autorisations spéciales pour la collecte de fossiles dans le cadre de recherches scientifiques et de gérer (stockage, répartition) le produit des saisies effectuées dans le cadre de la répression des trafics. Néanmoins, en raison du manque de personnel et d'une zone d'intervention étendue à l'ensemble du Brésil, les actions du DNPM s'avèrent bien souvent insuffisantes pour empêcher la collecte illégale de fossiles.

Outre le pillage et le trafic des fossiles, de nombreux problèmes environnementaux découlent de l'absence de contrôle et de respect des normes environnementales, dans le Géoparc comme dans l'ensemble des aires protégées : déforestation, captage illégal de sources, urbanisation anarchique, pollution des sols et des eaux... Pour y remédier, des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des différentes catégories de la population et des acteurs économiques sont développées par le Géoparc. Des actions ciblées sont menées auprès des compagnies minières et des professionnels de l'industrie des carrières, car de nombreux gisements fossilifères sont directement détruits par l'activité extractive, quand ce ne sont pas les ouvriers des carrières qui récupèrent les fossiles pour alimenter le trafic marchand illégal. Ces actions sont d'autant plus importantes que l'exploitation artisanale et industrielle des carrières reste une activité traditionnelle de première importance pour l'économie locale (carrières d'argile pour les industries céramiques, carrières de calcaire et de gypse pour l'industrie du bâtiment), nécessitant la recherche constante de compromis entre conservation patrimoniale et développement économique [Bétard & al. 2017b]. La mise en tension entre préservation et développement n'est pas propre aux Géoparc des pays du Sud. Des conflits de valeurs et d'usages ont aussi été mis en évidence

dans des Géoparcs européens et français, comme dans le Géoparc du Beaujolais [Besombes 2023].

3.3. Mise en tension entre directives internationales et attentes nationales, régionales ou locales

La mise en tension entre des logiques différentes et parfois opposées, au sein des Géoparcs mondiaux UNESCO, a fait l'objet de recherches récentes en sciences humaines et sociales, financées dans le cadre d'un programme européen H2020 et synthétisées dans un ouvrage collectif dirigé par Yves Girault [Girault 2019]. Plusieurs thèses récentes se sont également attachées à mettre en évidence ces conflits et tensions existantes entre divers acteurs et intérêts auxquels ils doivent répondre, dans des contextes scientifiques, culturels et socio-économiques variés [Du 2019, Tejada 2019, Besombes 2023]. Les contradictions palpables entre les injonctions internationales (celles de l'UNESCO) et les attentes locales (celles des communautés et des acteurs locaux) sont au cœur de cette mise en tension, soulignant ainsi les ambivalences de la labellisation. Si l'implication et la participation des communautés locales sont censées être au centre de la démarche « géoparc », les travaux d'Igor Babou ont permis de constater de sérieuses différences entre les déclarations d'intention et ce que les enquêtes ethnographiques de terrain permettent d'observer [Babou 2019].

L'un des cas les plus emblématiques de cette mise en tension, entre directives internationales et attentes territoriales (nationales à locales), est certainement celui des Géoparcs chinois [Du 2019]. Si les rapports des Chinois avec le géopatrimoine sont le fruit d'hybridations culturelles entre des courants de pensée endogènes (confucianisme, taoïsme) et exogènes (bouddhisme, naturalisme occidental), ils traduisent également des tensions entre un modèle occidental de Géoparc tel que promu par l'UNESCO et un modèle chinois fondé sur la valeur esthétique du paysage et un tourisme strictement géologique. En effet, les Géoparcs chinois ont commencé à voir le jour avant la constitution du réseau mondial des Géoparcs et sa reconnaissance officielle par l'UNESCO, laquelle s'est faite selon des normes européen-centrées. Malgré l'hybridation culturelle qui semble là aussi s'opérer entre géoparcs mondiaux et nationaux chinois [Du 2019], ces différences de conception initiale conduisent inévitablement à la persistance de tensions et de conflits de valeurs jusque dans les pratiques géotouristiques, les activités d'interprétation du paysage ou encore la conception architecturale et muséographique, entre la défense d'une identité culturelle historique et celle d'une ouverture à la culture globalisée.

Conclusion

Cet article vient illustrer de manière originale la relation entre environnement et patrimoine, en prenant l'exemple des Géoparcs mondiaux UNESCO, un label

patrimonial d'institution récente spécifique à l'activation ressourcielle du patrimoine naturel abiotique. Il s'avère que les patrimoines valorisés dans les Géoparc sont souvent des patrimoines « hybrides » invitant à dépasser la dichotomie nature-culture : ce constat est particulièrement frappant lorsque les sites patrimonialisés sont d'anciennes mines et carrières réhabilitées, ou lorsque la valorisation patrimoniale concerne des collections muséales (collections de minéraux et de fossiles) qui appartiennent autant au patrimoine naturel que culturel. Les acteurs locaux, en portant le projet de territoire-géoparc, jouent un rôle clé dans le processus de patrimonialisation, avant l'obtention du label au moment du montage de la candidature, ou une fois la labellisation obtenue pour conforter les objectifs stratégiques du Géoparc dans les domaines de la conservation, de l'éducation et du développement durable. La mise en tourisme des géosites est un élément incontournable de la stratégie de valorisation, qui se traduit par la mise en place d'aménagements spécifiques *in situ* (panneaux interprétatifs, belvédères aménagés, musées de site...) ou *ex situ* (musées et muséums abritant les collections, centres d'interprétation sur la géologie et la géomorphologie du territoire). Si elle constitue un levier de développement local dont les bénéfices socio-économiques ne sont pas encore bien mesurés, la labellisation peut aussi générer des tensions, entre nécessité de conservation et enjeu de développement économique, entre directives internationales et attentes locales.

Au-delà de l'exemple des Géoparc, l'article permet d'ouvrir plus largement la réflexion sur les relations entre patrimoine, tourisme et acteurs au sein des territoires labellisés : sous quelles conditions l'acteur mondialisant du patrimoine, l'UNESCO, opère-t-il une reconfiguration du sens et des valeurs attachés au patrimoine ? La double problématique du « faire patrimoine » et du « faire territoire » renvoie à la question de l'habiter [Fagnoni 2014] distinguant selon les travaux d'Olivier Lazzarotti trois champs d'analyse [Lazzarotti 2006] : l'espace habité, l'habitant, la cohabitation². Dans cette double logique de la cohabitation et des « fabric-acteurs », le tourisme est-il pris en compte dans la démarche du processus de patrimonialisation et de développement territorial ? Le tourisme et le patrimoine sont deux objets qui se coconstruisent, ils appartiennent au référentiel de la coproduction territoriale avec pour conséquence concrète un impact sur l'image, l'attractivité, la compétitivité, le vécu des lieux. Aussi, la diversité des implications habitantes vis-à-vis de la présence touristique nourrit un processus de touristification de l'ordinaire et du quotidien, mais qu'en est-il de la mise en valeur de l'habitant sur la scène touristique ? Si le tourisme peut apparaître de façon large comme un nouvel

² L'habiter comme concept central de la géographie renvoie à une géographie profondément humaniste croisant l'ancrage territorial (l'espace habité) et les modes d'habiter (et de cohabiter, à l'exemple du tourisme, cohabitation temporaire) incluant les rapports aux lieux, les pratiques, les représentations, renvoyant à la dimension de l'expérience humaine du monde.

ordinaire, se traduisant par tout un ensemble de manifestations globalisées et généralisées, en d'autres termes un rapport ordinaire au monde, il est aussi appréhendé au regard des façons dont il se transforme par intégration de l'ordinaire [Cominelli, Fagnoni & Jacquot 2018].

Références bibliographiques

- BABOU, I. (2019) – « Le patrimoine naturel, la démocratie participative et l'Unesco : une fabrique des désillusions ? », in Y. Girault (dir.), *Les géoparcs mondiaux UNESCO : une mise en tension entre développement des territoires et mise en valeur du patrimoine*, Londres, ISTE éditions, pp. 25-41.
- BESOMBES, C. (2023) – *Patrimoine géologique et territoire en action. Dynamiques d'acteurs et appropriations de la démarche Geopark en Beaujolais*, Thèse de Doctorat, Université Grenoble Alpes.
- BÉTARD, F. (2017) – *Géodiversité, biodiversité et patrimoines environnementaux. De la connaissance à la conservation et à la valorisation*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris-Diderot, vol. 1, 270 p.
- BÉTARD, F., HOBLEA, F. & PORTAL, C. (2017a) – « Les géopatrimoines, de nouvelles ressources territoriales au service du développement local », *Annales de géographie*, vol. 717, pp. 523-543, <https://shs.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2017-5?lang=fr>
- BÉTARD, F., PEULVAST, J.-P., MAGALHÃES, A.-O. & FREITAS, F.I. (2017b) – « Géopatrimoine et biopatrimoine, à la croisée entre conservation et développement. Une approche des trajectoires patrimoniales dans le Cariri du Ceará (Nordeste brésilien) », *Annales de géographie*, vol. 717, pp. 544-565, <https://shs.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2017-5-page-544?lang=fr>.
- COMINELLI, F., FAGNONI, E., JACQUOT, S. (dir.) (2018) – *Les espaces du tourisme et des loisirs : entre ordinaire et extraordinaire*, *Bulletin de l'Association de Géographes Français* (BAGF), numéro thématique 4/2018, <https://doi.org/10.4000/bagf.3819>
- DE SUREMAIN, C.-E. & GALIPAUD, J.-C. (dir.) (2015) – *Fabric-acteurs de patrimoine : implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*. L'Etrave, IRD Editions, 273 p.
- DI MEO, G. (2008) – « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Actes du colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"*, 12 septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut, France, pp. 87-109.
- DU, Y. (2019) – *Les géoparcs mondiaux UNESCO au prime de l'hybridation culturelle entre régimes de patrimonialisation et médiation muséale : une étude de cas sur les géoparcs chinois*. Thèse de Doctorat, MNHN, 323 p.
- DU, Y. & GIRAULT, Y. (2018) – « A Genealogy of UNESCO Global Geopark: Emergence and Evolution », *International Journal of Geoheritage and Parks*, vol. 6, n° 2, pp. 1-17, <https://hal.science/hal-01974364/document>
- FAGNONI, E. (2014) – « "Faire patrimoine" et "faire territoire". L'exemple du Bassin Minier Uni/UNESCO », in M. Gravari-Barbas, S. Jacquot (dir.), *Patrimoine mondial et développement : au défi du tourisme durable*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Coll. Nouveaux Patrimoines, pp. 77-103.
- FAGNONI, E., DJAMENT-TRAN, G. & JACQUOT, S. (2012) – « La construction de la valeur universelle exceptionnelle dans la valorisation des sites Patrimoine Mondial, entre local et mondial », in L. Bourdeau, M. Gravari-Barbas, M. Robinson (dir.), *Tourisme et Patrimoine mondial*, Laval, Presses de l'Université de Laval, Coll. Patrimoine en mouvement, pp. 217-233.

- FRANÇOIS, H., HIRZAK, M. & SENIL, N. (2006) – « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5, pp. 683-700, <https://shs.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-683?lang=fr>
- GIRAULT, Y. (dir.) (2019) – *Les géoparc mondiaux UNESCO : une mise en tension entre développement des territoires et mise en valeur du patrimoine*, Londres, ISTE Editions, 285 p.
- GUIOMAR, M., (2013) – « Patrimoine géologique : conservation et valorisation in situ des fossiles. Trente années d'expérimentation en Haute-Provence », *CeROArt*, hors-Série, mis en ligne le 18 août 2013, consulté le 28 décembre 2023, <http://journals.openedition.org/ceroart/3485>
- HOBLÉA, F., CAYLA, N., GUYOMARD, A., PEISSER, C. & RENAU, P. (2011) – « Géosciences et projets de territoire : comparaison et conciliation de trois projets de géoparc dans les Préalpes françaises du Nord », in E. Reynard, L. Laigre & N. Kramar (dir.), *Les géosciences au service de la société. Actes du colloque en l'honneur du Professeur Michel Marthaler*, 24-26 juin 2010, Lausanne (Géovisions n° 37), Institut de géographie, Université de Lausanne, pp. 23-36.
- HOBLÉA, F., CAYLA, N., GIUSTI, C., PEYRACHE-GADEAU, V., POIRAUD, A. & REYNARD, E. (2017) – « Les géopatrimoines des Alpes occidentales : émergence d'une ressource territoriale », *Annales de géographie*, Vol. 717, pp. 566-597, <https://shs.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2017-5-page-566?lang=fr&tab=sujets-proches>
- LAZZAROTTI, O. (2006) – « Habiter, aperçus d'une science géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 136, pp. 85-102, <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2006-v50-n139-cgq1201/012936ar/>.
- PORTAL, C., AUBRON, I. (2022) – « Géoparc et parcs naturels régionaux : Étude d'un processus de labellisation dans le Parc naturel régional Normandie-Maine (Normandie/Pays de la Loire) », *Pour*, vol. 243, n° 2, pp. 305-311.
- TEJADA, C. G. (2019) – *Les ambivalences de la co-construction d'un "territoire mental" : de la prise de conscience patrimoniale à sa mise en récit dans le contexte des labellisations UNESCO Global Geoparks. Une étude de cas sur les géoparc en Espagne*, Thèse de Doctorat, MNHN, 395 p.
- UNESCO (2015) – *Statuts du Programme international pour les géosciences et les géoparc*, IGGP/2015/ST-REV, 16 p.
- VEYRET, Y. (2007) – « L'environnement, objet géographique ? », *Annales des Mines, Responsabilité & Environnement*, n° 48, pp. 19-29, <https://www.annales.org/re/2007/re48/veyret.pdf>